



**Bureau des concours**  
VR/DEXCO

1 avenue des Frères Carcopino  
BP G4 -98848 Nouméa Cedex

**ARRÊTÉ N° 3211/2022/134/ VR/DEXCO du 13 avril 2022**

**fixant la composition du jury pour le recrutement  
INTERNE DE SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS – CLASSE NORMALE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
organisé au titre de l'année 2022 - centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

**Session 2022**

**Le Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
Directeur général des enseignements**

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets) ;
- Vu le décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008 relatif aux dispositions réglementaires du chapitre IV du titre Ier du livre IX du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant des dispositions statutaires communes aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 2 mai 2019 nommant Monsieur Erick ROSER, inspecteur général de l'éducation nationale, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 10 mai 2021, portant renouvellement de Monsieur Erick ROSER, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté HC/DIRAG n°2021 du 07/06/2021 portant délégation de signature à Monsieur Erick ROSER, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2010 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 03 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du concours interne de recrutement de secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale organisé au titre de la session 2022 – centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) – est composé comme suit :

**Présidente** : **Madame Sandra PERIERS** – attaché d'administration hors classe de l'éducation nationale – secrétaire générale du vice rectorat de la Nouvelle-Calédonie

**Membres** :

**Madame Xavière ROLETTO** – attachée territorial du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie – contrôleur de gestion à la cellule du pilotage et de la performance du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

**Madame Fabienne WAIA** – attachée territoriale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie – adjointe- gestionnaire et agent comptable au collège de Païamboué Koné.

**Monsieur Olivier DECLOITRE** – personnel de direction - principal-adjoint du collège Jean Mariotti.

**Monsieur Jérôme POUILLET** - fonctionnaire territoriale – ingénieur 3ème grade des personnels techniques - contrôleur de gestion à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

**Monsieur Nicolas TIEFFENBACH** – attaché principal du cadre de la Nouvelle-Calédonie – chef du centre du service partagé interministériel au haut-commissariat de la République en Nouvelle-calédonie.

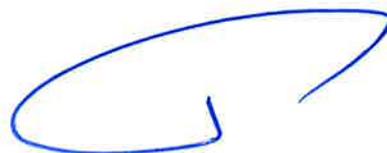
**Article 2** : Les membres du jury susnommés recevront ultérieurement une convocation individuelle les invitant aux travaux des commissions.

**Article 3** : La présente décision sera diffusée à l'ensemble des intéressés.

**Article 4** : La secrétaire générale du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nouméa le, 13 AVR. 2022

L'inspecteur général de l'éducation,  
du sport et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements



Erick ROSER